



## Subvention pour projet environnemental

Année où nous souhaitons demander la subvention : 202\_\_ - 202\_\_

**Date limite de subvention pour projet environnemental : 31 mai**

Une subvention est offerte à tous les clubs Kiwanis canadiens et à leurs programmes de leadership parrainés pour le financement de programmes axés sur l'environnement au Canada. Il est conçu pour aider à résoudre les problèmes environnementaux dans la communauté. Votre club pourrait-il avoir un impact l'environnement, par exemple : nettoyage de terrains, plantation d'arbres, etc.

Visitez-nous au [www.kfcdn.org](http://www.kfcdn.org) pour plus de détails sur chaque programme, ses limites et ses exigences.

**Montant total demandé** \_\_\_\_\_ \$

Nom du club : \_\_\_\_\_ Nom de la personne-ressource du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

## Subvention pour projets en environnement

Fournissez-nous une brève description du projet (conformément aux exigences de candidature sur notre site Web) La demande doit inclure une description complète, l'impact prévu, les autres parties impliquées, le budget total et le montant de la contribution du club Kiwanis, ainsi que les groupes de jeunes et le niveau scolaire.

Soumettez votre candidature à l'adresse suivante :

**La Fondation canadienne du Kiwanis– Courriel : [grants@kfcdn.org](mailto:grants@kfcdn.org)**

---

(S) Président ou Secrétaire du club Kiwanis requérant

**Rappel** : Le Club Kiwanis qui demande cette subvention doit avoir fait un don à la Fondation canadienne du Kiwanis au cours de l'année en cours (un minimum de 15 \$ par membre), comme pour tous les autres critères d'admissibilité à une subvention.